



MAIRIE DE TRAVAILLAN
84850

COMPTE RENDU
SOMMAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU
30 Mars 2016

Téléphone 04 90 37 24 01
Télécopie 04 90 37 79 88

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle de la Mairie.

Présents : Tous les membres, sauf
Absente : Marie-Christine ANDRIEU

Secrétaire de séance : Damien ROZIER

Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve du procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 15 Mars 2016.

1. **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2015 de la COMMUNE**

Approuvé à l'unanimité.

Le total des dépenses d'investissement et de fonctionnement s'élève à 686 217.57 €

Les recettes s'élèvent à 931 213.59 €

L'excédent de fonctionnement reporté était de 147 219.13 €

Le déficit d'investissement reporté était de 49 785.49

Le nouvel excédent est donc de 342 429.66 dont 174 815.25 € en fonctionnement et 167 614.41 en investissement

2. **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2015 de la COMMUNE**

Approuvé à l'unanimité.

3. **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2015 de la COMMUNE**

Après avoir constaté un excédent dans la section Investissement de 167 614.41 € et un excédent dans la section de fonctionnement de 174 815.25 €.

Il a été décidé de reporter la somme de 174 815.25 dans la section de fonctionnement au Budget 2016.

4. VOTE DU BUDGET 2016 de la MAIRIE

Le budget de l'exercice 2016 de la MAIRIE, voté à l'unanimité, s'élève à

Section fonctionnement	652 091.25 €.
Section investissement	276 531.41 €.

Les principales opérations sont :

Création d'un parking	83.000 €
Aire de jeux pour enfants	28.000 €
Réfection terrain de foot	10.000 €
Réfection des logements communaux	30.000 €
Réfection des façades des bâtiments communaux	26.917 €
Aménagement paysager	10.000 €
Installation voirie	52.600 €
Matériel école – Mairie	7.600 €

5. VOTE DES 3 TAXES

Le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016.

A savoir :	Taxe d'habitation	7.90 %
	Taxe foncier bâti	16.78 %
	Taxe foncier non bâti	42.67 %

Il indique que le produit fiscal attendu s'élève à 288 022 €

Et propose au conseil de ne pas les modifier.

Approuvé à l'unanimité

6. TRAVAUX PARKING

Le Conseil, à l'unanimité, décide la réalisation d'un parking préalablement aux Travaux d'aménagement de la Place Jean Moulin, permettant ainsi la création de places de stationnement supplémentaires.

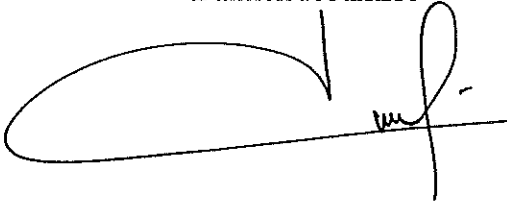
7. CONVENTION de partenariat pour le fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles de Camaret avec les Communes de Sainte Cécile Les Vignes, Sérignan du Comtat, Travaillan, Uchaux, Violès et Lagarde Paréol

Dans le cadre de la convention de partenariat pour le fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles de CAMARET, le Conseil approuve la nouvelle convention pour 2016-2019.

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 19 heures 30
Vu par nous, Maire de la Commune de Travaillan, pour être affiché à la porte de la Mairie
en date du 31 Mars 2016, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août
1884.

Secrétaire de séance

Damien ROZIER



Travaillan le 31 Mars 2016

Le Maire

